

Les troubles du comportement, c'est avant tout de la médecine vétérinaire!



N'attendez plus, parlez-en...

agressivité hyperactivité
destruction dépression
malpropreté griffades
 bagarres
marquage urinaire
 phobies
aboiments tourgis anxiété

... ça vous dit quelque chose?

- ➔ Les troubles du comportement peuvent avoir des conséquences **dramatiques** tant pour les propriétaires que pour l'animal: morsures, griffures, abandon, euthanasie...



- ➔ Au même titre que les autres maladies qui peuvent affecter un chien ou un chat, les troubles du comportement, c'est **avant tout** de la médecine vétérinaire!
- ➔ Certains troubles du comportement sont dus à des maladies physiques (tumeurs, maladies hormonales, etc). Voilà pourquoi un **diagnostic précis** doit être posé par un vétérinaire avant tout traitement.

- ➔ En fonction de la gravité ou de la complexité des troubles manifestés par votre chien ou votre chat, votre vétérinaire jugera utile de vous proposer l'aide d'un **vétérinaire comportementaliste**.
- ➔ Dans ce cas, le vétérinaire comportementaliste réalisera un **examen spécifique approfondi** de la situation problématique et examinera avec vous les solutions à y apporter.

MARQUAGE URINAIRE





www.vethopsy.upv.be

La prise en charge des troubles du comportement fait partie de la médecine vétérinaire.

Seuls les vétérinaires sont en mesure de poser un diagnostic et de proposer un traitement pour votre animal de compagnie!*

Coordonnées du vétérinaire comportementaliste



*Loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire du 29 août 1991